

FOR.CO - Service commun de la formation continue



La FOR.CO s'adresse à toute personne engagée dans la vie active désireuse de suivre une formation à l'université dans le cadre d'un projet personnel ou professionnel de perfectionnement ou de reconversion. La FOR.CO :

- * **Vous accueille et vous informe sur :**
 - * les formations diplômantes et qualifiantes proposées par l'UPPA,
 - * les différents dispositifs d'accès à la formation continue.

- * **Vous conseille et vous oriente** en fonction de votre parcours individuel et de votre projet.

- * **Vous aide pour la recherche de financement** et au montage des dossiers.

- * **Vous accompagne dans vos projets de reconnaissance de vos acquis professionnels**

Se qualifier

Toutes les formations dispensées au sein de l'UPPA sont **accessibles en reprise d'études**. Le service de la FOR.CO est à l'écoute des entreprises et des partenaires institutionnels pour élaborer avec eux des actions de formation répondant à leurs besoins spécifiques.

Plus d'info : Suis-je considéré en reprise d'étude ou relevant de la formation continue ?

Se diplômer par la VAE

La validation des acquis de l'expérience (Décret n°2017-1153 du 4 juillet 2017) permet à toute personne justifiant au minimum d'1 an d'expérience à temps plein en lien avec

le diplôme visé de se voir reconnaître tout ou partie des connaissances et des aptitudes exigées pour l'obtention de ce diplôme.

[Plus d'info sur la VAE.](#)